

**NEUILLY :**

horaires 11h et 14h15  
Lieu Hôtel des Ventes de Neuilly - 164bis, avenue Charles de Gaulle - Neuilly/Seine  
Exposition Lundi de 14h à 18h et mardi de 9h30 à 11h  
Informations Pour tout renseignement, ou si vous désirez inclure des lots dans cette vente, veuillez contacter la maison de ventes au 01 47 45 55 55  
Descriptif Vente non cataloguée

**LYON :**

horaires 14h15  
Lieu Hôtel des Ventes Lyon Brotteaux - 13 bis, Place Jules Ferry - 690006 Lyon  
Exposition Jeudi de 10h à 12h  
Informations Pour tout renseignement, ou si vous désirez inclure des lots dans cette vente, veuillez contacter la maison de ventes au 04 37 24 24 24  
Descriptif Vente non cataloguée

**Conditions de vente**

- 1.** Conformément à la loi, les indications portées au catalogue engagent la responsabilité du Commissaire-Preneur.  
Une exposition préalable permettant aux acquéreurs de se rendre compte de l'état des objets mis en vente, il ne sera admise aucune réclamation une fois l'adjudication prononcée.  
Les dimensions et les estimations sont communiquées à titre indicatif.  
L'état des cadres n'est pas garanti, les restaurations d'usage et réentoilages sont considérés comme des mesures conservatoires n'entraînant pas de dépréciation.
- 2.** Il est conseillé aux adjudicataires de procéder à l'enlèvement de leurs lots dans les meilleurs délais afin d'éviter les frais de manutention et de gardiennage, qui sont à leur charge.  
Le magasinage n'engage pas la responsabilité du Commissaire-Preneur à quelque titre que ce soit.
- 3.** Le plus offrant et dernier enchérisseur sera l'adjudicataire.  
En cas de double enchère reconnue effective par le Commissaire-Preneur, l'objet sera remis en vente, tous les amateurs présents pouvant concourir à cette deuxième mise en adjudication.
- 4. Frais de vente :**  
La vente sera faite au comptant et conduite en Euro.  
**Pour les VENTES CATALOGUEES, merci de consulter les frais spécifiques de chaque vente.**  
Pour les frais des ventes du MARDI et du jeudi (BON MOBILIER, TABLEAUX ET BIBELOTS), les frais sont de 25 % TTC.
- 5.** En cas de vente par un vendeur assujetti à la marge, il ne sera délivré aucun document faisant ressortir la T.V.A.
- 6.** Le Commissaire-Preneur et l'Expert peuvent exécuter tout ordre d'achat sans frais supplémentaire. L'ordre du catalogue sera suivi. Si un acquéreur souhaite enchérir par téléphone, il convient d'en faire la demande par écrit accompagnée d'un relevé d'identité.
- 7.** En cas de paiement par chèque par l'adjudicataire, le transfert de propriété de l'objet n'aura lieu qu'après encaissement du chèque.  
En cas de paiement par chèque non certifié, le retrait des objets pourra être différé jusqu'à encaissement.  
Les clients non résidents en France ne pourront prendre livraison de leurs achats qu'après un règlement bancaire par télex ou SWIFT.

A défaut de paiement par chèque ou en espèces, l'objet pourra être remis en adjudication sur folle enchère immédiatement ou à la première opportunité.

#### **8. Ordres d'achat - Enchères par téléphone :**

Les ordres d'achat et les demandes d'enchères par téléphone doivent nous parvenir par écrit et au plus tard quatre jours avant la vente.

Les ordres d'achats et enchères par téléphone étant de simples facilités ne peuvent engager, en cas d'inexécution ou de mauvaise exécution, la responsabilité du Commissaire-Preneur à quelque titre que ce soit.

#### **Retrait des achats**

Il est conseillé aux adjudicataires de procéder à un enlèvement de leurs lots dans les meilleurs délais afin d'éviter les frais de magasinage qui sont à leur charge. Le magasinage n'entraîne pas la responsabilité du Commissaire-Preneur ni de l'expert à quelque titre que ce soit. En cas de paiement par chèque ou par virement, la délivrance des objets pourra être différée jusqu'à l'encaissement. Dès l'adjudication, l'objet sera sous l'entière responsabilité de l'adjudicataire.

L'acquéreur sera lui-même chargé de faire assurer ses acquisitions, et l'Hôtel des Ventes de Neuilly décline toute responsabilité quant aux dommages que l'objet pourrait encourir et ceci dès l'adjudication prononcée.

La formalité de licence d'exportation peut requérir un délai de cinq à dix semaines, celui-ci pouvant être sensiblement réduit selon la rapidité avec laquelle l'acquéreur précisera ses instructions à l'étude.